

Collectif
des
Familles
de
Disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU الأمة
DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

VÉRITÉ ET JUSTICE

POUR LES DISPARU(E)S

EN ALGÉRIE

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 31 –Avril/Juin 2009

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2008 (30 €).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et de renvoyer votre bulletin au : Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie
148 rue du Faubourg Saint-Denis- 75010- Paris

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN ALGERIE

Pendant la campagne pour les élections présidentielles du 9 avril 2009, le CFDA et Sos Disparus n'ont pas manqué de faire entendre leurs voix en interpellant les candidats pour les amener à inscrire la révision du traitement de la question des disparus dans leur programme. Cette élection présidentielle était aussi une nouvelle occasion de rendre visible aux yeux de l'opinion publique la question des disparus, le mouvement des familles, et de mettre en lumière les violations persistantes des droits des familles de disparus.

Une lettre de demande d'audience a été adressée à tous les candidats aux élections présidentielles, y compris au Président Bouteflika. Malgré diverses relances, seul le président du parti El Islah a reçu une délégation du CFDA et SOS Disparus. Faute de réponse des autres candidats, les membres de Sos Disparus et du CFDA ont décidé de suivre tous leurs meetings et c'est ainsi qu'une délégation de familles de disparus a participé au meeting électoral de la candidate Louisa Hanoune, Secrétaire Générale du Parti des travailleurs. En réponse aux slogans des mères de disparus en début de meeting, la question des disparus a été longuement abordée par la candidate. Cette dernière a admis que la question était importante et que le droit à la Vérité devait être respecté mais n'a pas hésité à déplorer le fait que certaines organisations fassent appel aux instances internationales pour faire valoir ce droit, les accusant de faire du commerce avec les dossiers de disparus.

Parallèlement, la demande d'audience, adressée au Président-candidat Abdelaziz Bouteflika, a été diffusée à la presse algérienne sans beaucoup de succès. De manière générale, la problématique des disparus a été faiblement relayée par les médias algériens durant la campagne.

Seuls les quotidiens « El Khabar » et « El Watan » ou l'hebdomadaire « El Watan Vendredi » ont osé soulever la question des disparus. En revanche, l'élection présidentielle algérienne a suscité l'intérêt des médias étrangers qui, se rendant à Alger, ont été très nombreux à contacter notre association. La porte-parole du CFDA a accordé plus de 5 interviews la veille des élections, sans compter tous les journalistes venus filmer le rassemblement hebdomadaire devant la CNCPPDH. Des communiqués de presse annonçant le rassemblement des familles et son caractère spécial en cette période de campagne présidentielle ont été largement diffusés à la presse et au réseau de contact. Les deux mercredis précédents l'élection, plus de 100 familles se sont réunies devant la CNCPPDH, arborant photos de proches disparus, banderoles et panneaux demandant la Vérité.

Enfin, le 10 avril 2009, jour même de l'annonce des résultats, le CFDA est parvenu à faire publier dans le quotidien français Libération, une lettre ouverte au Président-candidat intitulé : « Monsieur le Président Bouteflika » par Nassera Dutour :

« [...]Monsieur le Président, les modèles d'amnistie instaurés par des pouvoirs coupables de crimes n'ont jamais abouti à un succès. Vous voyez bien que la mobilisation des familles de disparus ne tarit pas. Personne ne peut espérer enterrer à coup de textes iniques des milliers de personnes disparues. Ce sont autant de familles qui sont détruites et c'est un pan entier de l'histoire de l'Algérie qui s'évapore. Vous ne pouvez pas croire que l'on construit une paix durable sur des lits de mensonges et d'injustice. [...] »

L'intégralité de l'article est consultable sur le lien : www.algerie-disparus.org/cfda/index.php?option=com_content&task=view&id=265&Itemid=121

LA CNCPPDH REMISE EN CAUSE PAR LES INSTANCES ONUSIENNES

Peu avant l'élection présidentielle, le CFDA apprenait que l'accréditation de statut A dont bénéficiait, depuis 2003, la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme en Algérie (CNCPPDH), auprès du Comité International de coordination des institutions nationales (CIC), lui avait finalement été retirée.

En effet, en mars 2009, le Sous-Comité d'accréditation du CIC a considéré que l'institution algérienne de promotion et de protection des droits de l'Homme, (CNCPPDH) ne respectait pas les principes de Paris et a donc recommandé au CIC le retrait de son accréditation A, aux motifs principaux que la CNCPPDH est institué par décret exécutif et non par texte constitutionnel ou législatif, qu'aucune procédure claire et transparente pour la nomination de son président et de ses membres n'existe et enfin que la CNCPPDH doit être en mesure d'interagir effectivement et de façon indépendante avec le système des droits de l'Homme des Nations Unies. Sans cette accréditation de type A, la CNCPPDH ne peut pas participer aux travaux du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, ni bénéficier du droit de parole devant lui.

Depuis 2003, le CFDA n'a cessé de dénoncer la non conformité de la composition de la CNCPPDH et de son mandat aux principes de Paris.

Le gouvernement algérien va ainsi être contraint de faire modifier la composition et les prérogatives et de cette institution s'il veut bénéficier d'une crédibilité en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme au plan international. La réforme prévisible des statuts de la CNCPPDH représenterait une victoire pour le CFDA et tous les citoyens algériens qui seront peut-être en mesure d'espérer de la Commission qu'elle traite de manière indépendante les violations des droits de l'Homme en Algérie.

LES PRINCIPES DE PARIS ET LE SYSTEME D'ACCREDITATION

Les principes de Paris sont nés en 1991 d'une rencontre internationale entre représentants d'institutions nationales, d'Etats, de l'ONU, ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Au cours de cette rencontre les participants ont élaboré une série de recommandations sur le rôle, le statut, la composition et les fonctions des Institutions nationales de protection et de promotion des droits de l'Homme (INDH) afin de garantir l'indépendance et le pluralisme de ces institutions et de promouvoir leur rôle d'interface entre la société civile et les pouvoirs publics.

Ces recommandations ont été approuvées par l'Assemblée générale de l'ONU en 1993 (A/RES/48/134 du 20 décembre 1993) qui a ainsi consacré les « principes relatifs au statut et au fonctionnement des institutions nationales pour la défense et la promotion des droits de l'homme » dits « principes de Paris ». Seules les INDH respectant pleinement les principes de Paris sont habilitées à participer aux travaux du conseil des droits de l'Homme des Nations Unies.

Le Comité International de coordination des institutions nationales est une association internationale chargée de promouvoir et de renforcer les INDH afin qu'elles soient conformes aux principes de Paris. Cette association est, entre autres, chargée de délivrer les accréditations des INDH. Selon le règlement intérieur du Sous Comité d'accréditation du CIC, les INDH peuvent être classés selon 3 statuts :

A- Conformité aux principes de Paris

B- Statut d'observateur lorsque l'INDH n'est pas pleinement conforme aux principes de Paris

C- Non-conformité avec les principes de Paris.

LE CFDA ET LA 45^{EME} SESSION ORDINAIRE DE LA CADHP

En mai 2009, à l'invitation de l'institut du Caire pour l'étude des droits de l'Homme (CIHR) la porte-parole du CFDA a participé à la 45^{ème} session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et au Forum des ONG précédant cette session. Dans le cadre du Forum, l'organisation et l'animation d'un atelier qui portait spécifiquement sur les disparitions forcées en Afrique a été confiée à la porte-parole du CFDA.

Rappelons que le CFDA a obtenu le statut d'observateur à la CADHP en novembre 2008 et qu'ainsi en tant que porte-parole, Nassera Dutour a pu intervenir sur 3 des thèmes inscrits à l'ordre du jour. La première intervention a porté sur les violations graves des droits de l'Homme en Algérie et en particulier sur le traitement du dossier des disparitions forcées par les autorités algériennes. Les 2 autres interventions étaient plus spécifiques, l'une portant sur les conditions de détention en Algérie et l'autre sur la liberté d'expression : http://www.algerie-disparus.org/cfda/index.php?option=com_content&task=view&id=271&Itemid=121

Lors de la session de la CADHP, la porte-parole du CFDA s'est également consacrée en grande partie à un travail de sensibilisation auprès des Commissaires, des rapporteurs spéciaux et des autres ONG, sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de protection contre les disparitions forcées au sein de la Commission africaine. En effet, aucun mécanisme spécial de protection contre les disparitions forcées n'existe au sein de la CADHP, alors que le crime de disparition forcée est pratiqué à grande échelle sur le continent africain. Un argumentaire de 5 pages, en français et en anglais, a été distribué aux personnes suscitées. Lors de la prochaine session ordinaire de la Commission africaine, ce travail sera approfondi.

Suite à cette participation très active, le CFDA a largement été félicité par les participants de la CADHP et a été sollicité pour être la coordinatrice des associations de défenses des droits de l'Homme au niveau de l'Afrique du Nord. Visiblement gênées par cette présence constructive du CFDA à la CADHP, les représentants des autorités algériennes, exerçant leur droit de réponse, ont demandé le retrait du statut d'observateur au CFDA, au motif que le CFDA est une association de droit français et qui d'après eux n'aurait pas d'activités en Algérie.

DEUX COMMUNICATIONS AU COMITE DES DROITS DE L'HOMME

L'équipe du CFDA a finalisé deux communications individuelles qui ont été déposées devant le Comité des droits de l'Homme (CDH) de l'ONU en juin 2009. Il s'agit des cas de disparition de M. Lakhdar-Chaouch Ali et de M. Mehalli Mohamed. Les deux communications comportent chacune une présentation précise des circonstances de la disparition basée sur les témoignages des familles. Un argumentaire juridique démontre la recevabilité de la communication devant le CDH, ainsi que toutes les violations des dispositions du Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) engendrées par la disparition ainsi que les violations exercées sur les membres de la famille du disparu.

Lakhdar Chaouch Ali, chirurgien, a été arrêté le 1^{er} avril 1997 à l'âge de 27 ans, par la sécurité militaire sur son lieu de travail à l'hôpital de Zemirli alors qu'il s'apprêtait à entrer au bloc opératoire.

Mohamed Mehalli, père de 6 enfants a été arrêté le 29 juin 1998 au marché de Bach Djerrah. Il avait 45 ans.

Tous les membres de sa famille : son épouse, ses filles ainsi que ses garçons ont subi de graves violations des droits de l'Homme (viols, torture, harcèlement, détentions arbitraires, exécutions extra-judiciaires).

MOUSSA RAHLI REAPPARU

En mars 2009, le CFDA a été saisi d'un nouveau cas de disparition, Moussa Rahli, arrêté à Boumerdes le 17 mars 2009 par des agents en civil, et dont la famille n'a reçu aucune nouvelle pendant 5 semaines (cf. lettre d'info n°30). Le CFDA a, dès lors, actionné la procédure d'alerte habituelle à l'attention du Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF). Cet appel urgent consiste à relater avec précisions les circonstances de la disparition et les démarches entreprises par la famille. Le GTDF entre ensuite en contact avec les autorités algériennes et demande d'éclaircir ce cas de disparition. Un communiqué a également été adressé aux autorités algériennes, demandant de remettre Moussa Rahli sous la protection de la loi. Ce communiqué a été diffusé à l'importante liste de diffusion du CFDA afin que d'autres organisations et individus relayent cette demande et suivent ensuite le cas.

Moussa Rahli a finalement été localisé à la prison militaire de Blida autour du 20 avril 2009. Sa famille a pu lui rendre visite mais il n'a toujours pas pu entrer en contact avec son avocat.

LES ENQUETES DE TERRAIN EN ALGERIE

Actuellement, le CFDA dispose de 597 entretiens avec des familles de disparus, dont 124 effectués au cours des trois derniers mois. Précédemment, les entretiens avaient principalement été effectués dans les wilayas d'Alger et de Blida. A partir d'avril 2009, les équipes en Algérie ont visité la wilaya de Médéa et à l'Ouest, les wilayas d'Oran, Tlemcen et Mostaganem.

Une vingtaine de dossiers nouveaux de personnes disparues dans les années 1990, dont le CFDA n'avait pas connaissance jusqu'ici, ont été recueillis grâce à ces entretiens. Ce travail de terrain implique ensuite tout un travail d'analyse mais aussi de classement et de suivi des dossiers. En effet, outre la préservation de la mémoire,

l'objectif de ces entretiens est de compléter et mettre à jour les dossiers et également de préserver le contact avec les familles et de maintenir la mobilisation.

« HAQIQA, LA VERITE » AU FESTIVAL DES DROITS DE L'HOMME A GENEVE

Outre le documentaire « Chanson pour Amine » d'Alberto Bougleux (cf. lettre d'info n°30), un deuxième documentaire, « Haqiqa la Vérité », a été réalisé par Anne Amzaleg sur le thème de la lutte contre la disparition forcée. Comme dans « Chanson pour Amine », la lutte contre les disparitions forcées à travers les actions menées par le CFDA et Sos Disparus sont les thèmes de ce documentaire.

« Haqiqa la Vérité » a été présenté le 11 mars 2009 au Festival international du film des droits de l'Homme à Genève. A cette occasion, Nassera Dutour, invitée par le Festival, s'est rendue à Genève, pour présenter le film et animer le débat qui a suivi la projection. Nassera Dutour s'est également rendue à Barcelone le 21 mars 2009 pour une projection de ce documentaire. A cette occasion, la Porte-parole du CFDA a présenté l'association à la Faculté de droit de Barcelone. Elle a ensuite rencontré le chargé des droits de l'Homme de la Généralitat de Catalunya (gouvernement catalan), M. Xavier Badia, ainsi que les représentants du « Memorial Democratic », M. Miquel Caminal.

ASSEMBLEE GENERALE DU CFDA

Le 21 mai 2009, le CFDA a tenu son Assemblée générale (AG) annuelle à la maison des associations du 12^{ème} arrondissement de Paris. Les membres de l'AG ont pris connaissance du bilan d'activité et du bilan financier de l'année 2008 du CFDA. Les deux bilans ont été adoptés à l'unanimité par les membres de l'AG. La question des perspectives de financement du CFDA a ensuite été discutée.

Finalement le projet de plan d'action 2009-2010, présenté à l'AG a été débattu. Les grandes lignes définies par les membres

ont été, outre la poursuite des activités traditionnelles du CFDA, l'organisation d'un évènement pour l'anniversaire des 10 ans du CFDA, la réalisation du rapport détaillé sur les disparitions forcées en Algérie ainsi que l'organisation et la tenue de formations et la continuité de l'organisation de forums ateliers en Algérie.

Suite à l'Assemblée Générale, un Conseil d'Administration s'est tenu le mercredi suivant, le 27 mai, afin de définir clairement et plus précisément le programme d'action pour l'année 2009-2010 et les modalités de mise en œuvre. L'organisation de deux projets : la tenue d'un Forum-atelier à Alger en juillet et la commémoration des 10 ans du CFDA en octobre ont été définis comme une priorité des mois à venir.

UNE PROTECTION POUR LES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

Du 20 au 23 avril 2009, la porte-parole du CFDA, Nassera Dutour, a participé à la Conférence « Johannesburg + 10 » organisée à Kampala, en Ouganda par le Réseau des défenseurs des droits de l'homme de l'Est et de la Corne de l'Afrique (EHAHRDN). Cette conférence fait suite à la Conférence de Johannesburg sur les défenseurs des droits de l'Homme en Afrique organisée en 1998 par des ONG internationales et qui s'est clôturée par la Déclaration de Johannesburg. Au regard de l'importante répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme qui perdure en Afrique, le but de cette rencontre est de mettre en place dans la région, un instrument juridiquement contraignant pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme. De nombreuses figures de la protection et la promotion des droits de l'Homme y étaient présents, notamment Reine Alapini-Gansou Commissaire et Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'Homme à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP)

BREVES

LE CFDA A BALE

Du 27 au 29 avril 2009, la Porte-parole du CFDA a été invitée par la section de Bâle d'Amnesty International à la rencontre 2009 du réseau Algérie. Dans le cadre de cette réunion portant sur les actions de lutte contre l'impunité en Algérie, Nassera Dutour a présenté une allocution intitulée « Le passé devant nous »

LES DROITS DE L'HOMME AU MAGHREB

Le 20 juin 2009, la porte-parole est intervenue sur le thème de l'impunité qui règne en Algérie, à l'Assemblée Nationale à Paris dans le cadre d'un colloque sur les droits de l'Homme au Maghreb organisé par la coordination « Pour un Maghreb des droits de l'Homme » dont le CFDA est membre.

LA FEMED EN ALGERIE

Sos disparus a accueilli dans ses locaux à Alger le Conseil d'Administration de la Fédération Euroméditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) dont le CFDA et Sos Disparus sont membres fondateurs. A cette occasion, des représentants d'associations de familles de disparus turques, marocaines et libanaises ont pu se rencontrer et échanger avec les mères de disparus en Algérie et ainsi constaté l'ampleur de la disparition en Algérie ainsi que le travail accompli par l'association.

LA QUESTION DES DISPARUS A CHYPRE

A l'occasion de la mission de la FEMED à Chypre, en mai 2009, une conférence a été organisée par deux associations chypriotes de proches de disparus : l'Initiative of Bi Communal Relatives of Missing Persons and Victims of War. La porte-parole du CFDA et présidente de la FEMED, aux cotés de Rachid El Manouzi, frère de disparu au Maroc et secrétaire général de la FEMED, est intervenue sur les disparus en Algérie et la volonté des autorités algériennes de clore ce dossier sans faire la Vérité. Rachid a également informé l'assemblée des résultats des travaux de l'IER sur la question des disparus au Maroc.